

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	27 (1876)
Artikel:	Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1874/75
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784239

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sylviculture, qui a duré 13 jours, a donné des résultats tout à fait satisfaisants. 17 gardes forestiers de communes et de corporations ont obtenu chacun une prime de 20 frs. de la caisse cantonale de police forestière.

Le rapport déplore le défaut d'intérêt au repeuplement naturel des futaies et la trop grande préférence que manifestent les communes pour la plantation de l'épicéa en essence pure; le peu de soins que l'on donne au recru dans les coupes en taillis composé, l'empressement exagéré que l'on met à élaguer les jeunes gaulis, la négligence des expurgades du bois blanc dans les taillis composés, et la tendance qui se manifeste en beaucoup de lieux, d'exploiter les forêts au-delà de leur possibilité, tendance qui s'explique d'un côté par la rapide augmentation des dépenses communales, et d'un autre côté par les prix élevés des droits de jouissance aux produits des forêts de corporations.

On se plaint généralement du manque de plants, aussi engage-t-on vivement les propriétaires de grandes forêts à augmenter l'étendue de leurs pépinières de telle sorte qu'ils puissent élever tous les plants qui leur sont nécessaires et en fournir aussi aux particuliers qui possèdent dans leur voisinage de plus petites forêts.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1874/75.

1. Aire forestière.

L'étendue des forêts domaniales a été diminuée de 51 arpents 29,735 pieds carrés, elle ne comporte donc plus à la fin de cet exercice que 5628 arp. 23,774'□, dont un petit mas, le Greutholz, occupant 210 arp. 29,400'□ situé près de Jestetten, sur territoire badois.

Les causes de cette diminution sont: La concession de 7 arpents 16,484'□ à la voie ferrée de Winterthour à Weiach et de 25,221'□ pour la correction de la Töss près de Kybourg, puis la vente de 43 arpents 28,030'□.

2. Produits en nature et en argent.

Le tableau joint aux comptes de l'administration des forêts contient des données détaillées par ensemble d'aménagement; nous nous bornerons ici à présenter les données sommaires, après exclusion des forêts situées sur territoire badois près de Jestetten:

Produits	Surface.			Produits en nature.				Prod. access.			En argent.		
	forêts arp.	prairies arp.	coupes arp.	Bois de serv.	feu toises	fagots toises	Somme au total toises	p. arp.	tourbes toises	litière quint.	plants nomb.	fr.	ets.
Principaux . . .	5196,73	—	54,62	1805,23	1894,25	562,52	4262	0,82	—	—	—	171372	88
Intermédiaires . .	—	—	—	465,12	722,99	307,38	1495,49	0,29	—	—	—	47185	81
Accessoires . . .	—	272,86	—	—	—	—	—	—	250	3622	177867	10201	05
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	204	70
Total	5196,73	272,86	54,62	2270,35	2617,24	869,90	5757,49	1,11	250	3622	177867	228964	44
Comparaison avec l'année précédente													
En plus	—	107,57	—	125,72	—	—	—	—	—	—	—	5561	81
En moins	1,57	—	6,84	—	215,76	151,38	241,42	0,05	100	295	43458	—	—

Les produits principaux s'élèvent aux 74 % et les produits intermédiaires aux 26 % du produit total; le rapport des produits principaux aux produits secondaires est de 100 à 35.

La proportion des produits totaux débitée en bois de service s'élève à 40 %, reste 60 % de bois à brûler, soit 45 % de rondins et buches et 15 % de fagots.

Si l'on distingue les produits principaux on trouve qu'ils ont livré 43 % de bois de service, 44 % de gros bois à brûler (buches et rondins) et 13 % de fagots; tandis que dans les produits intermédiaires on ne peut compter que 31 % de bois de service, 49 % de rondins et buches et 20 % de fagots.

La valeur des produits principaux est à celle des produits intermédiaires comme 79 est à 21; le bois de service a contribué à la valeur des premiers par 53 %, le bois de buches et rondins par 39 et les fagots par 8 %. Le prix du bois de service est à celui du bois de buches et à celui des fagots comme 100 : 69 : 46 et si l'on fait aussi entrer en ligne de compte la différence du coût de façonnage par les bucherons, cette proportion devient comme 100 : 64 : 36.

Les prix moyens par toise de 75 pieds cubes de masse concrète et par 100 fagots sont :

- 50 fr. 68 cts. pour le bois de service des coupes
- 35 " 26 " , le gros bois à brûler " "
- 23 " 35 " , les fagots
- 40 " 21 " , en moyenne pour le produit des coupes
- 31 " 55 " , " , " , " , des éclaircies
- 37 " 96 " , " , " , " , de tous les assortiments.

Le prix moyen de tous les assortiments dépasse de 2 fr. 63 cts. celui de l'année précédente, ce qui fait 7,4 %. L'augmentation de prix a été plus forte pour le bois à brûler que pour les bois de service, ce qui provient, en partie du moins, d'une infériorité dans la qualité de ces derniers.

Le rendement des produits accessoires est demeuré inférieur d'environ 11 % à celui du dernier exercice, parce que l'étendue des terrains livrés à l'exploitation rurale à Buchenegg diminue d'année en année par les progrès du reboisement et que les surfaces récemment acquises à Guldenen n'entreront en compte que l'an prochain.

Les frais d'administration, d'exploitation et d'amélioration, y compris la moitié du traitement des employés forestiers, (l'autre moitié tombant à la charge des communes et des corporations) s'élèvent à la somme de 52,623 fr. 77 cts. et se décomposent comme suit :

administration	fr. 19,737. 53 cts.	soit fr. 3. 61 cts. par arp.
exploitation	„ 20,500. 34 „ „ „	3. 74 „ „ „
travaux d'amélioration „	12,327. — „ „ „	2. 26 „ „ „
divers	„ 53. 90 „ „ „	—. 01 „ „ „

Total des frais : fr. 52,623. 77 cts. soit fr. 9. 62 cts. par arp.

Exprimés en pour cent ces frais comportent :

frais d'administration	8,6%	des produits bruts et 37,5%	des frais totaux
„ d'exploitation	9 %	„ „ „	39 % „ „ „
„ d'amélioration	5,4%	„ „ „	23,4% „ „ „
„ divers			0,1% „ „ „

La totalité des dépenses s'élève au 23 % des produits bruts.

Le produit net peut être compté à frs. 182,990. 67 cts. au total, soit à 33 frs. 45 cts. par arpent ; après déduction de 6650 frs. constituant la moitié payée par l'état, du traitement des employés, il s'élève encore à frs. 176,340. 67 cts. au total, et frs. 32. 24 cts. par arpent.

3. Aménagement.

Pour l'exploitation des produits principaux, l'administration s'est conformée aux prescriptions des plans d'aménagement sauf dans les lieux où la concession de terrains pour la construction d'une voie ferrée rendait nécessaire une dérogation à l'assiette normale des coupes. On a exploité par coupes rases dans les peuplements essentiellement composés d'épicéas et de pins sylvestres et par coupes successives dans ceux où prédominent les hêtres et les sapins blancs. Dans les coupes en taillis

composés on a veillé à ce que la taille soit opérée assez près du sol, et l'on s'est efforcé d'établir un balivage convenable.

On procède tôt aux éclaircies, et on les renouvelle fréquemment ; si leur produit est resté inférieur à celui des années précédentes, c'est qu'il n'y a maintenant plus d'arriérés à ratrapper. Quoi qu'il en soit, ce produit comporte encore 35 % des produits principaux. L'exécution des expurgades dans les fourrés et gaulis présente plus de difficultés que ci-devant, parce que le prix des journées s'est élevé beaucoup plus que la valeur du bois d'expurgade, en sorte qu'on ne trouve pas partout des amateurs disposés à entreprendre le travail pour le produit.

Les cultures se sont étendues sur 67,1 arpents de terrain, dont environ 43 arpents pour le boisement d'anciens champs et prés sur les domaines acquis par l'état à Guldenen et à Buchenegg. Pour ces cultures on a employé 129 livres de semences de résineux, 115 livres de graines de bois feuillus, 75,108 plants de résineux et 23,966 plants de bois feuillus. Les graines de résineux, consistant essentiellement en semence de pin sylvestre ont été répandues sur un sol caillouteux et sec ; celles du bois feuillus étaient des faines que l'on a plantés dans les coupes d'ensemencement. Les frais se sont élevés à 3600 frs. 48 cts., soit à fr. 53. 66 cts. par arpent, y compris les frais d'expurgade des fourrés. Le résultat des cultures est tout-à-fait satisfaisant, à fort peu d'exceptions près.

Dans les pépinières on a semé 355 ℥ de semences forestières, repiqué 238,015 plants ; l'entretien des pépinières a coûté fr. 2141. 46 cts., mais cette somme a été couverte par la vente des plants forestiers. Les carreaux des pépinières et bâtardières sont en général dans un état assez prospère ; cependant les plants repiqués au printemps de 1875 n'ont crû que très-médiocrement ; il faut aussi observer que les plants âgés de deux ans font très généralement défaut.

Les chemins forestiers nouvellement établis, et ceux qui ont été corrigés radicalement ont une longueur de 7214 pieds et ont coûté frs. 3517. 25 cts.

On a creusé 1918 pieds courants de nouveaux fossés d'assainissement ; ce travail a coûté frs. 167. 54 cts., il avait presque uniquement pour but d'assainir les domaines nouvellement acquis de Buchenegg et de Guldenen. Les frais d'entretien des anciens fossés et des digues se sont élevés à 297 frs., mais plus des deux tiers de cette somme ont été employés au rétablissement des digues de la Töss qui avaient été en lommagées près de Kybourg.

Le coût des travaux d'amélioration se répartit comme suit entre les diverses catégories de ces travaux :

	au total frs. cts.	par arpent frs. cts.	pour cent des frais totaux
semis, plantations et expurgades	3600. 48	—. 66	29,6
pépinières	2141. 46	—. 39	17,6
construction et entretien des chemins	5809. 92	1. 06	47,7
fossés d'assainissement et digues	464. 54	—. 08	3,8
entretien des limites	33. 55	—. 01	0,3
travaux d'arpentage	47. 73	—. 01	0,4
divers	74. 12	—. 01	0,6
	12,171. 80	2. 22	

Il faut encore mentionner frs. 155. 20 cts. dépensés pour le piquetage de routes.

4. Protection des forêts.

Dans le courant de 1875, les gardes forestiers de l'état ont signalé aux autorités forestières 19 cas de délits ; pour 18 cas les auteurs ont été dénoncés, pour un seul cas le délinquant n'a pu être découvert. Un rapport avait pour objet un incendie causé dans le bois par négligence, un second se rapportait à des dommages causés dans le transport du bois, les 17 autres étaient relatifs à des détournements de produits forestiers. 28 individus avaient participé à ces derniers délits, mais c'étaient des enfants pour la plupart.

L'incendie de forêt avait causé un dommage de 622 frs. et le dégât occasionné par négligence dans le transport des bois avait été taxé à fr. 1. 60 cts. La valeur des produits forestiers enlevés en contravention a été estimée à frs. 32. 58 cts., et les dommages indirects causés par leur détournement à fr. 11. 20 cts.

Un cas, celui du dommage causé dans les cultures par le transport du bois, a été réglé par un simple dédommagement payé par l'acquéreur du bois ; 11 cas ont été liquidés par des amendes ou des admonestations prononcées par les municipalités ; deux cas ont été renvoyés au préfet, un au tribunal de district, un, l'incendie de forêt, au tribunal cantonal ; enfin deux cas sont encore en suspens devant le tribunal de district.

Les dédommagements alloués à l'administration forestière cantonale s'élèvent à frs. 568. 98 cts., et les amendes prononcées à frs. 62. 70 cts., plus 7 jours d'emprisonnement.

Le gel, la neige, le givre et les orages n'ont guère exercé de ravages durant cet exercice, les dégâts causés par les ouragans de novembre 1875 seront mentionnés, avec les effets qu'ils ont entraînés à leur suite, dans le rapport de l'exercice courant. L'accroissement du bois durant l'été de 1875 est demeuré assez médiocre, la température froide et humide du printemps et la grande sécheresse de la fin de l'été n'étaient pas tout-à-fait favorables à la croissance des arbres.

Le charançon (*curculio pini*) a envahi plusieurs plantations et y a causé des dommages assez considérables. En revanche, les dommages causés par d'autres insectes n'ont pas eu d'importance.

L'hiver a été assez favorable à la vidange des bois, en sorte qu'on a pu l'achever en temps convenable dans la plupart des localités. L'abattage des arbres se termine en janvier, à peu d'exceptions près ; dans beaucoup de localités on l'achève même en décembre ; les tailles de chênes à écorce seuls ne sont exploités qu'au printemps.

Zurich. *Prix des bois.* Les mises de bois dans les forêts domaniales sont terminées, elles ont données des prix de beaucoup supérieurs à ce que l'on pouvait espérer. C'est dans la partie supérieure de la vallée de la Glatt que ces prix sont montés le plus haut, ils y ont atteint 100 à 112 centimes par pied cube pour les billes de sciage, 60 à 70 cts. le pied cube pour les bois de charpente et 43 à 47 frs. par moule de buches longues de 3 pieds. Dans la contrée de Kyburg, qui est riche en forêts, et où le transport des bois n'est en général pas très-facile, le prix du bois de sciage s'est encore maintenu entre 90 et 100 cts. et celui du bois de charpente entre 52 et 55 cts. par pied cube ; les buches de foyard se vendant de 50 à 54 frs. et celles de sapin de 34 à 40 frs. par moule. Dans les forêts situées au bord du lac de Zurich, les billes de sciage ont été adjugées au prix de 95 à 115 cts. le pied cube, les bois de charpente à 58 à 80 cts. le pied cube ; les moules de bois de hêtre pour 54 à 62 frs. et ceux de bois résineux pour 38 à 48 frs. A Kappel, d'où une grande partie des bois sont conduits dans le canton de Zoug, les prix se sont établis entre 97 et 98 cts. le pied cube de bois de sciage, et 58 à 60 cts. pour le bois de charpente, 49 à 51 frs. le moule de hêtre, et 34 à 37 frs. le moule de résineux. Les billes de hêtres pour tourneurs se sont vendues à raison de 70 cts. le pied cube. Les prix obtenus dans le nord du